



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 21 mars 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33


Membres présents : 32 **Absents avec** **Absents sans** **Votants : 33**
procurations : 1 **procurations : 0**
Date de convocation : 17/03/2026 **Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :**
17/03/2026

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Françoise BARRERE, Sonia BEC, Souria BELHANDOUZ, Michèle BENESSE, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA, Sylvie CASSAING, Florian CELIE, Alain D'ORSO, Martine DESJARDINS, Gilles DURET, Magalie GRANDSIMON, Si Tat HOANG, Clara JACKIEWICZ, Jean-Paul JOHEL, Marie-Ange KOFFEL, Cédric LACASSAGNE, Sébastien LATT, Jeanine MIROUZE, Elodie RICHARD, Philippe RIGAL, Jérôme SICARDON, Hanta SISTAC, Philippe STREMLER, Fabio VITULLI, Didier ZERBIB, Christian CUQ, Guy DELRIEU, Cynthia GONZALEZ, Julien LAUSSU

Excusés avec procurations : Vicky VALLIER à Cynthia GONZALEZ

Absents sans procurations :

Secrétaire : Clara JACKIEWICZ

<p>N° DEL/2026-2-2</p> <p>Détermination du nombre d'adjoints</p>	<p>Vu l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que « <i>Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal</i> ».</p> <p>Considérant que le nombre d'adjoints au Maire de Seysses est donc de 9 maximum ; pour rappel, il y avait 8 adjoints dans le mandant précédent.</p> <p>Cette décision prendra effet immédiatement afin de procéder à l'élection des adjoints au maire dans le point suivant.</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></p> <p>De décider du nombre de 8 adjoints au Maire.</p> <p><i>Pour : 28, abstentions : 5.</i></p>
<p>Secrétaire de séance Clara JACKIEWICZ</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> 

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le



ID : 031-213105471-20260321-DEL2026_2_2-DE